Envoyé en préfecture le 02/12/2024
Reçu en préfecture le 02/12/2024
Publié le 02/12/2024
ID : 074-200081446-20241128-DEL2024067-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE BONNEVILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2024-067

L'an deux mille vingt quatre
Le vingt-huit novembre
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 22 novembre 2024** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de ***M. Christophe FOURNIER,* Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Pierre BETEND, Mme Thérèse RAPHET, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Estelle GAILLARD, M. Tanguy JON, Mme Corinne PASSERAT, M. Éric BERTELOOT, M. Michaël JOLIVET-BALON, M. Johan CHEVRIER, M. Francis MARCHAL, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Absents Excusés : M. Laurent VALLIER (pouvoir à M. Gilbert COLLINI), M. Jean-Yves PERILLAT (pouvoir à M. Tanguy JON), Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à Mme Estelle GAILLARD), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE), Mme Odile VIX (pouvoir à M. Mickaël MAISTRE), M. Lucas THABUIS.

Objet de la délibération : SDIS – Cession travée bâtiment hangar communal

M. le Maire expose,

La commune de Glières Val-de-Borne est propriétaire d'un bâtiment sis à 1050 rue Guillaume Fichet sur la parcelle cadastré AM 0147 d'une superficie de 4 515 m² dans lequel se situe notamment les locaux mis à disposition du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Haute-Savoie pour le fonctionnement du centre d'incendie et de secours de Glières Val-de-Borne depuis le 1er janvier 2000.
En 2022, le SDIS a proposé d'accompagner la commune dans sa décision de réfection de la toiture du bâtiment en procédant à des travaux d'isolation et d'amélioration des locaux de la caserne entièrement à sa charge. En contrepartie, le SDIS a demandé à la commune, au vu de ces investissements complémentaires, le transfert en pleine propriété à titre gratuit à son bénéfice des locaux servant au fonctionnement de cette caserne.
Un plan de division parcellaire a donc été réalisé afin de diviser la parcelle AM 0147 en 2 parcelles afin d'isoler le tènement foncier bâti de la caserne. Cette dernière est dorénavant sise sur la parcelle AM 0207 d'une superficie de 385 m². Il convient, par ailleurs, pour le bon fonctionnement de la caserne de procéder à la création de servitudes et notamment :

- Des servitudes de stationnement et de passage tous usages au profit du SDIS,
- Une servitude réciproque de passage en tréfonds des réseaux existants.

Aussi et sans déclassement préalable conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la cession à titre gratuit au SDIS du tènement foncier bâti constitué par la parcelle AM 0207 et sur la constitution des servitudes afférentes. Les frais de rédaction de l'acte notarié seront supportés par le SDIS.
En cas de cession d'activité du Centre de Première Intervention de Glières-Val-de-Borne, la commune redevient propriétaire du tènement foncier bâti.

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER**, sans déclassement préalable, la cession en pleine propriété et à titre gratuit au SDIS du tènement foncier bâti sis à Glière Val-de-Borne sur la parcelle AM 207 étant précisé que les frais d'acte seront pris en charge par le SDIS.
- **D'AUTORISER**, le cas échéant, M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document nécessaire à cette opération.

M. Éric BERTELOOT ne participe pas au vote car concerné.

Délibération votée à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE BONNEVILLE

Envoyé en préfecture le 02/12/2024
Reçu en préfecture le 02/12/2024
Publié le 02/12/2024
ID : 074-200081446-20241128-DEL2024067-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2024-067

Le Maire,
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,
Mme Sheila MICHEL.

Mairie de Glières-Val-de-Borne (Haute-Savoie)